



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37395

Texte de la question

M Michel Delebarre appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les menaces qui semblent peser sur l'avenir du basson français ce qui ne va pas sans vivement inquiéter les musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Alors que deux sortes de basson sont utilisées dans le monde, l'un d'origine allemande dit basson allemand, l'autre de facture et de tradition française dit basson français, il apparaît que la règle de libre concurrence entre les deux systèmes est actuellement remise en cause. Ainsi des concours de recrutement récents des opéras de Lyon et de Nice ont été réservés aux seuls instrumentistes jouant le système allemand. L'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. De telles mesures portent à l'évidence un grave préjudice à l'ensemble du système pédagogique français dont l'enseignement est dispensé avec des bassons français, de même qu'aux instrumentistes français et à la lutherie française qui se trouvent de ce fait gravement menacés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver le basson français et garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Delebarre Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37395

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 851